

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 13 décembre 2018, à 20h30 sous la présidence de Monsieur Sébastien HUET, le Maire.

Etaient présents : Mrs Jean-Claude BESNARD, Jean FRAYSSE, Didier DUBOIS, Cédric BODEREAU et Mmes Julie HEURTELOUP et Catherine WEISS

Etait absente : Mme Patricia RIVOIRE (pouvoir à Jean-Claude BESNARD), Mme Aurélie COURCELLE (pouvoir à Julie HEURTELOUP) et Mr Patrice LEFFRAY (pouvoir à Sébastien HUET°

Date de convocation : 06/12/2018

Ordre du jour :

- MAM : Devis Elaboration dossier demande de subvention
- Commission de contrôle (Election)
- Avis Schéma de distribution d'eau potable
- Approbation rapport SIAEP Brains/Souligné
- Amende dépôt sauvage ordures ménagères
- Règlement Fleurissement
- Chemin rural n°6
- Mise à disposition logement école
- Affaires diverses

Décision Modificative n°3 Budget 71400

Vu le budget primitif 2018 adopté le 05/04/2018,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°3 sur le budget 71400 et détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	011	615228	-100.00 €	
FONCTIONNEMENT	012	6411	+100.00 €	

Adoptée par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le 18/12/2018 et sa publication le 18/12/2018

Délibération n°20181201bis

MAM : Devis Elaboration dossier demande de subvention

Monsieur le Maire présente les devis d'Atelier 56 d'Architecture et LC développement relatif à la réhabilitation de la MAM.

- Devis Atelier 56 d'Architecture : 1500.00 € HT (Relevés et esquisse de type APS)
- LC Développement : 1050.00 € HT (Esquisse et demande de subventions)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter ces 2 devis et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Délibération n°20181202

Avis Schéma de distribution d'eau potable SIAEP Brains Souigné

Monsieur le Maire présente le schéma de distribution d'eau potable SIAEP Brains Souigné afin que le Conseil Municipal émette un avis.

Après examiner ce schéma, après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au schéma.

Délibération n°20181203

Approbation du rapport SIAEP Brains Souigné 2017

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du rapport annuel du délégataire Véolia relatif à l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine les termes de ces rapports.

Délibération n°20181204

Amende pour dépôt d'ordures ménagères

Face à la recrudescence de dépôts sauvages d'ordures ménagères sur le territoire de la commune, Monsieur le Maire propose de relever le montant de l'amende.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter à 150 € le nouveau montant de l'amende et à 300 € en cas de récidive.

De ce fait, l'article 4 relatif aux amendes de l'arrêté portant réglementation des dépôts sauvages de déchets sur la commune d'Epineu le Chevreuil.

Délibération n°20181205

Mise à disposition Logement de l'école

L'association des parents d'élèves ECLA utilise une partie du logement de l'école pour stocker du matériel.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une mise à disposition.

Après en avoir délibéré, 9 pour et 1 contre, le Conseil Municipal accepte la mise en place de cette convention (qui sera annexée à la délibération) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette mise en place.

Délibération n°20181206

Commission de contrôle (Election)

Suite à la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU), le Conseil Municipal a proposé des représentants préfet et tribunal. Dès désignation, la composition de la commission de contrôle sera affichée.

Cet ordre du jour ne fait l'objet d'aucune délibération.

Règlement Fleurissement

La commission fleurissement propose un règlement pour ce même concours applicable dès 2019. Après présentation, le conseil municipal donne son accord.

Ce règlement sera affiché en mairie et sur le site internet de la commune.

Cet ordre du jour ne fait l'objet d'aucune délibération.

Chemin rural n°6

Monsieur le Maire a rencontré un futur exploitant qui souhaite acquérir une portion du chemin rural n°6 pour la construction d'un bâtiment de poules pondeuses.

Le Conseil accepte cette éventualité de céder une portion du chemin rural n°6 à 1 € du m².

En cas de poursuite de cette demande, la procédure de vente de chemin rural sera mise en place.

Cet ordre du jour ne fait l'objet d'aucune délibération.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h15.

<i>Sébastien HUET</i>	
<i>Didier DUBOIS</i>	
<i>Jean FRAYSSE</i>	
<i>Julie HEURTELOUP</i>	
<i>Catherine WEISS</i>	
<i>Patricia RIVOIRE</i>	Pouvoir à Jean-Claude BESNARD
<i>Aurélie COURCELLE</i>	Pouvoir à Julie HEURTELOUP
<i>Patrice LEFFRAY</i>	Pouvoir à Sébastien HUET
<i>Jean-Claude BESNARD</i>	
<i>Cédric BODEREAU</i>	